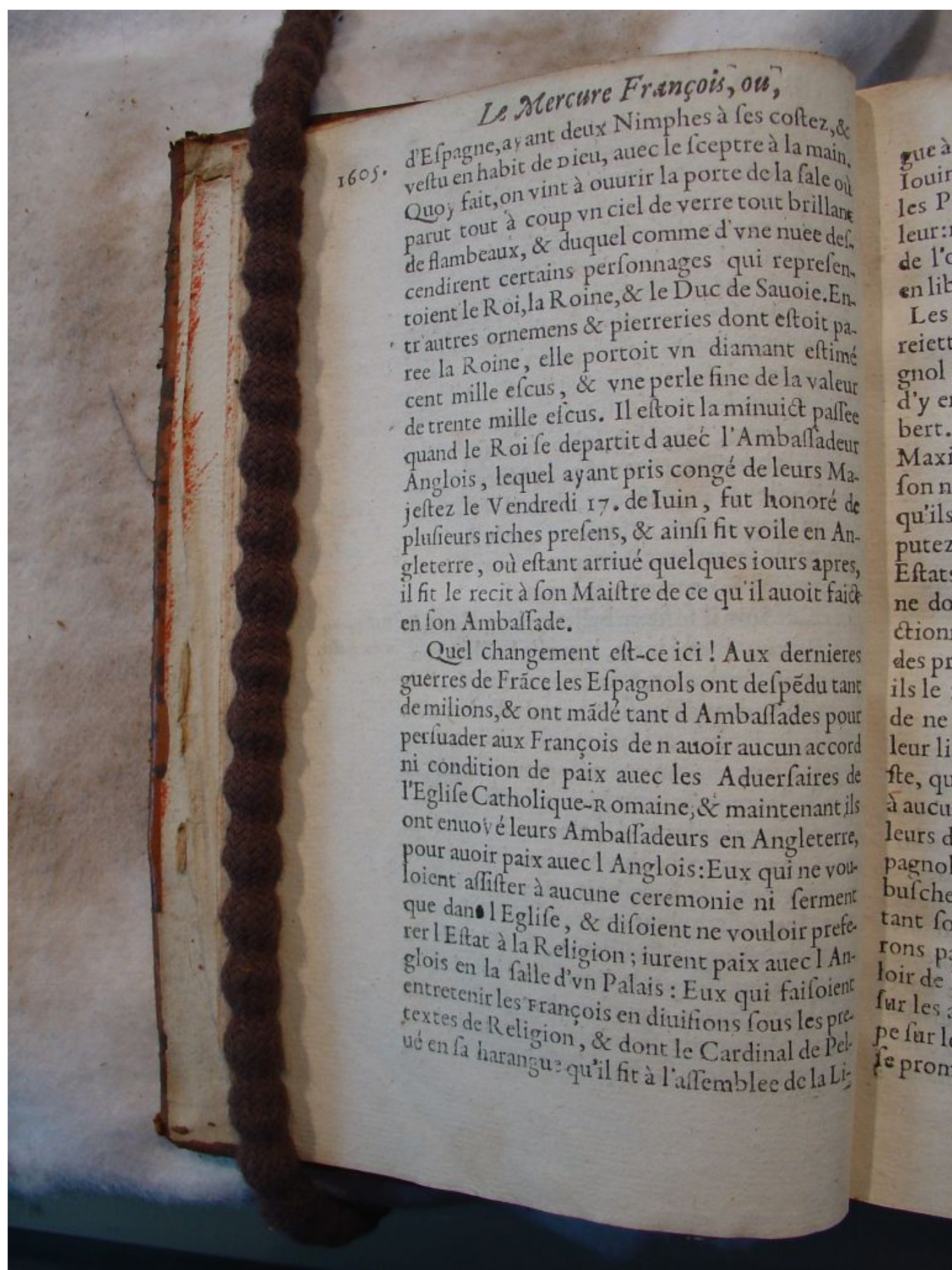


1605_006v.jpg



1605_007r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 7

gue à Paris, l'an 1593. auoit comparé leur Roi à
Iouinian, ne font rechercher seulement de paix
les Princes voisins de contraire Religion à la
leur: mais les Holandois qui s'estoient distraicts
de l'obeïssance de leur Roi, pour vouloir viure
en liberté de conscience.

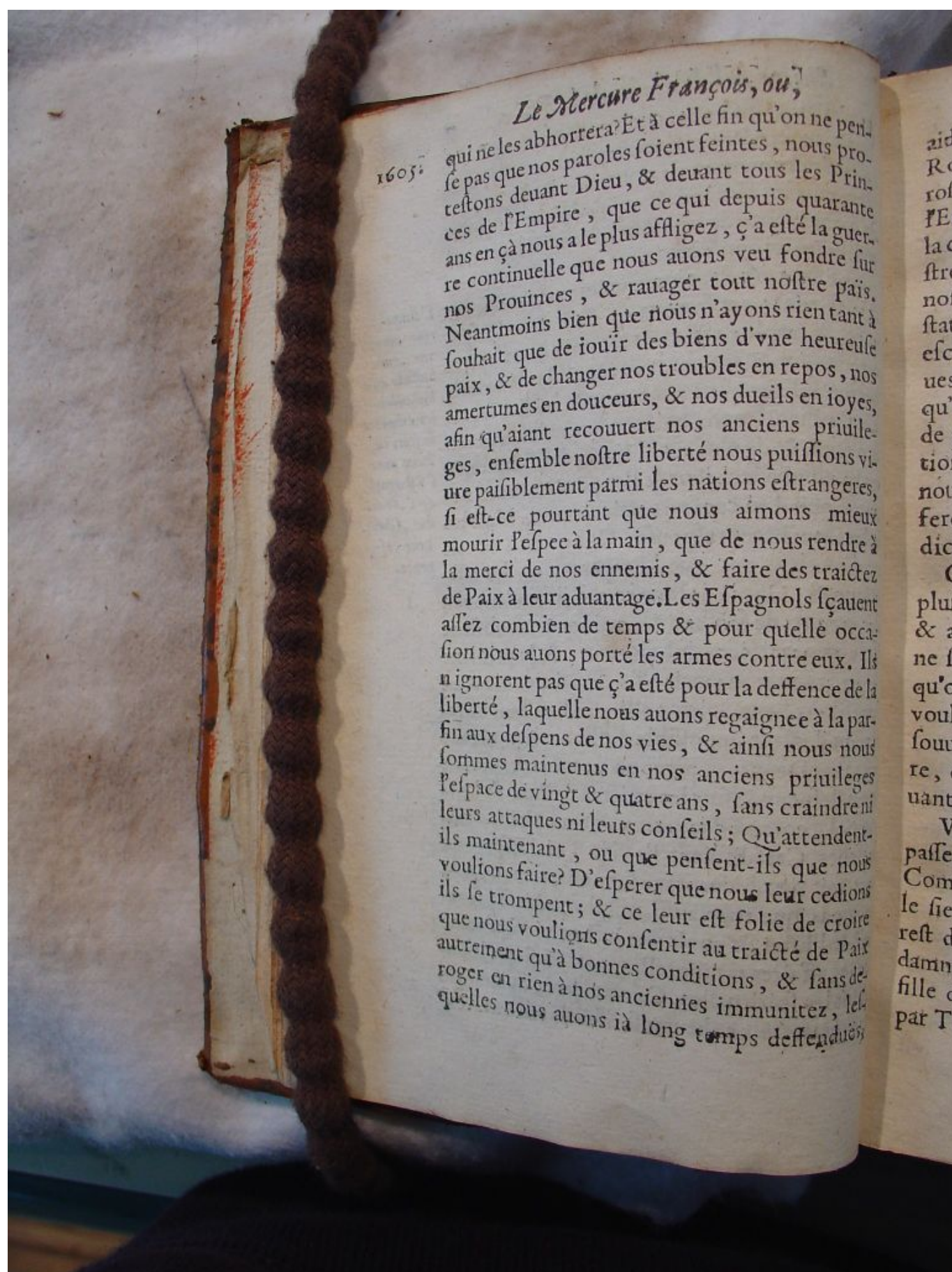
Les Estats des Prouinces vnies ayant tousiours
reietté toute conference de Paix avec l'Espa-
gnol, il employa l'Empereur pour les exhorter
d'y entēdre, & avec luy, & avec l'Archiduc Al-
bert. L'Empereur enuoya vers lesdits Estats
Maximilian Loch, qui leur demanda la Paix en
son nom, & de plusieurs Princes de l'Empire, &
qu'ils assignassent iour & lieu pour enuoyer de-
putez, afin d'en conferer amiablement. Mais les
Estats luy firent responce, Que quant à eux ils
ne doutoient pas que l'Empereur ne les affe-
ctionnast, Que ià de long temps ils auoient veu

L'Empe-
reur enuoyé
vne Am-
bassade aux
Holandois
les exhorter
de faire la
Paix avec
l'Espagnol
& l'Archid-
duc Albert.
Leur res-
ponce.

dernieres
spēdu tant
lades pour
cun accord
ersaires de
intenant ils
Angleterre,
qui ne vou-
ni ferment
uloir prefe-
x avec l'An-
qui faisoient
sous les pre-
dinal de Pel-
blee de la Li-

des preuues de son amitié; mais que nonobstant
ils le remercioient de bon cœur, & le prioient
de ne trouuer mauuais s'ils se maintenoient en
leur liberté eux & leurs alliez; adioustans au re-
ste, qu'il estoit impossible d'assigner lieu, ni iour
à aucuns Deputez, parce qu'ils auoient appris à
leurs despens de fuir les traictez de Paix de l'Es-
pagnol, comme dangereux & tous pleins d'em-
busches. Car (disoient-ils) si le Roi d'Espagne a
tant soit peu d'aduantage sur nous, nous n'igno-
rons pas que tout aussi tost il voudra se preua-
loir de l'Estat, & auoir vne autorité souueraine
sur les affaires temporelles, tout ainsi que le Pa-
pe sur les spirituelles. Ce consideré, qui pourra
se promettre vne heureuse issue de tels traictez?

1605_007v.jpg



1605_008r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 8

1605.

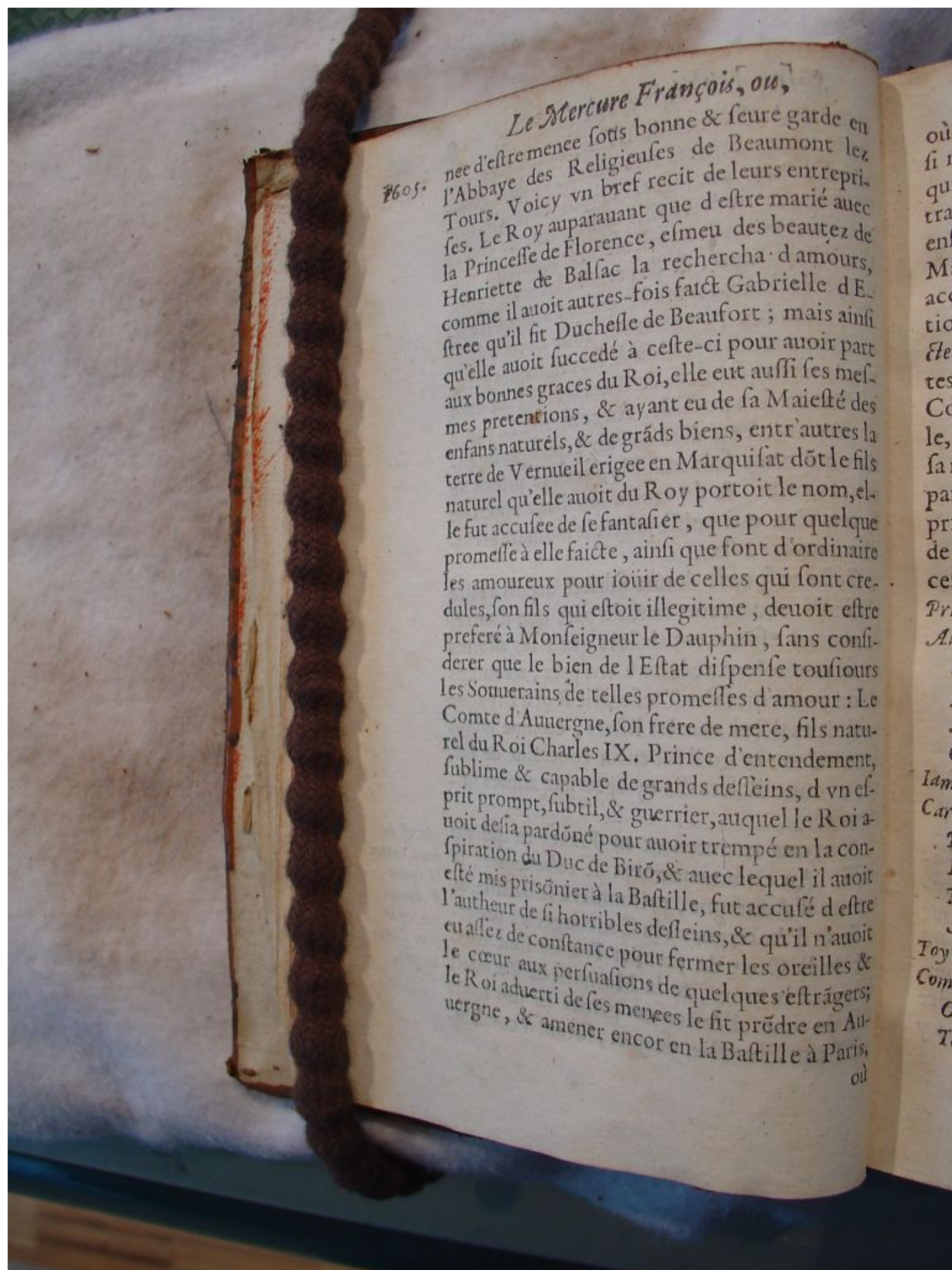
aidez de l'assistance de Dieu, des forces des Rois & des Princes nos alliez, & de la generosité de nos courages. Que si tant est que l'Empereur nous vueille promettre de cherir la conseruation de nos droicts: de maintenir nostre Republique. & de prendre les armes pour nostre deffense contre les ennemis de nostre Estat, nous luy promettrons aussi de ne laisser escouler aucune occasion de lui rendre des preuues de nostre seruice, & d'auancer la Paix tant qu'il nous sera possible. Au contraire s'il pense de procurer ce traité de Paix à quelque intention qui nous soit nuisible, nous le prions de nous excuser, & de croire que iamaïs nous ne ferons rien qui puisse porter le moindre preiudice à nostre Estat.

Ceste response donna subiect depuis à faire plusieurs ouuertures tant de part que d'autre, & aucuns espererent deslors que si les affaires ne se pouuoient reduire à vne paix, au moins qu'on pourroit faire Trefue, si le Roi d'Espagne vouloit traiter avec les Estats, comme estans souverains: ce qu'il fut en fin contraint de faire, comme il fera dit cy-apres aux annees suivantes.

Voyons maintenant en France ce qui s'y passe. Au commencement de ceste annee, le Comte d'Auvergne, prisonnier à la Bastille, & le sieur d'Antragues à la Conciergerie, par arrest de la Cour du premier Feurier sont condamnés à la mort, & la Marquise de Vernueil fille du sieur d'Antragues gardee en son logis par Testu Cheualier du guet, fut aussi condam-

*Arrest de
Mort contre
le Comte
d'Auver-
gne & le
sieur d'An-
tragues.*

1605_008v.jpg



1605_009r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 9

1605.

où ne voulant user de voye de faict en vn crime si notoire, il en enuoia la cause au Parlement, qui lui fit & parfit son procez, & au sieur d'Antragues. Mais la Marquise, puis leurs femmes, enfans, & parents, festans iettez aux pieds de sa Maiesté, implorants pour eux sa clemence, leur accorda premierement la surceance de l'exécution de l'arrest, leur disant, *Leuez-vous, vous me faites pitié, & non le Comte* : puis par Lettres patentes du quinziesme Avril, il commua la peine du Comte en vne prison perpetuelle dans la Bastille, & celle du sieur d'Antragues, à demeurer en sa maison de Males-herbes. La Marquise aussi par sa permission retourna à Vernueil. On imprima en ce temps-là, sous le tiltre de, Plainctes de la captiue Caliston à l'invincible Aristarque, ceste requeste qu'elle fit au Roy.

*Clemence
du Roy en-
uers le
Comte & le
sieur d'An-
tragues.*

Prince qui tiens les cœurs sous ton obeyssance

Autant par ton amour comme par ta puissance,

Donne moy ce seul poinct que ie t'ay demandé,

Que le soupçon de moy en ton esprit s'oublie,

Autant par la pitié humble ie t'en supplie,

Comme par les attraitz i'ay sur toy commandé.

Iamais ie ne croiray ton ame inexorable,

Car elle est trop humaine, & moy trop miserable

Pour ne te point toucher d'un seul trait de pitié,

Donques que par ma mort ta rigueur ne commence,

Mais fay moy maintenant ressentir ta clemence

Autant que ie senty iadis ton amitié.

Toy qu'entre les mortels le ciel voulut eslire,

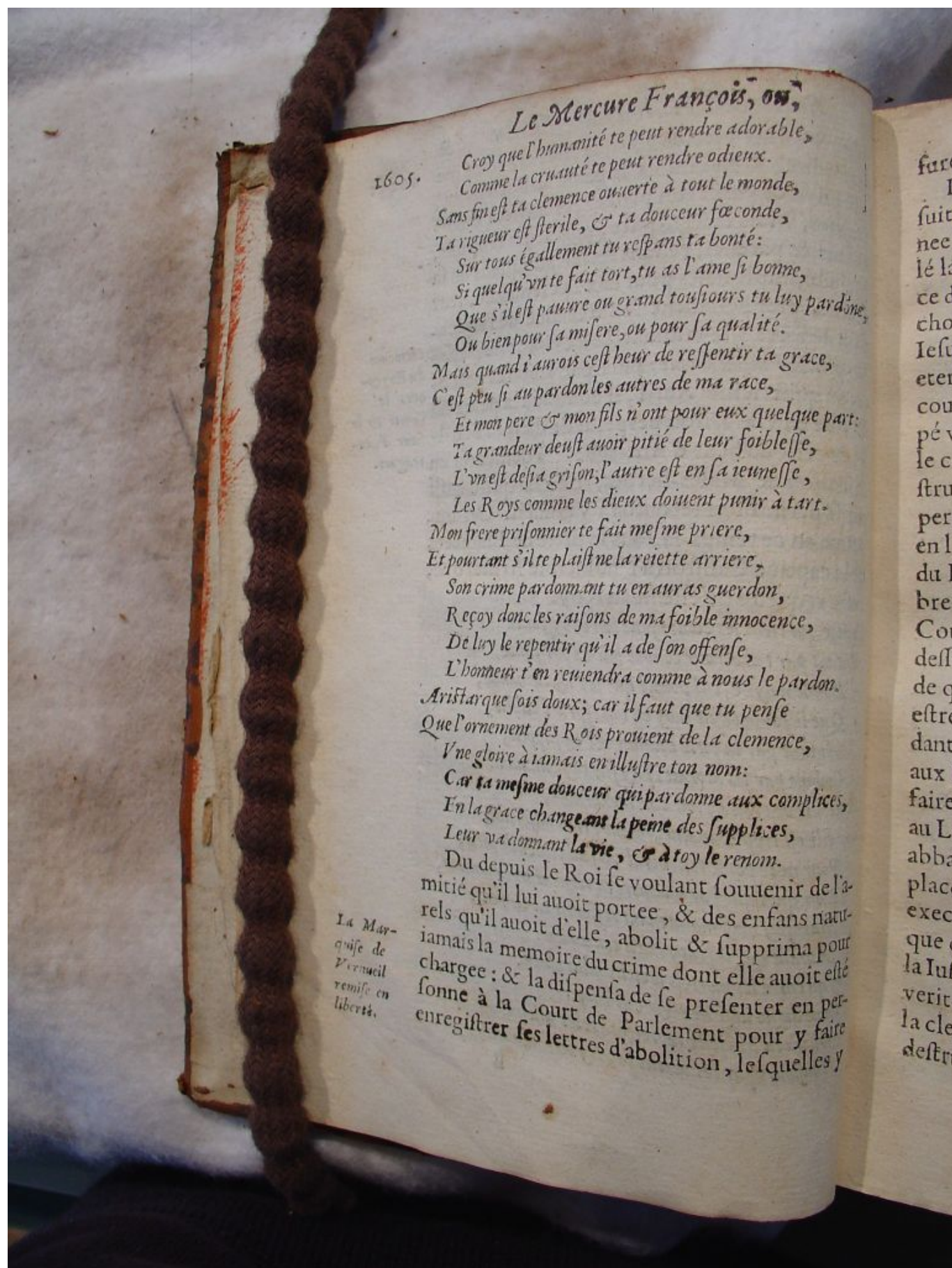
Comme digne iugé de regir cest Empire,

Où va ta Majesté representant les Dieux!

Toujours par tes vertus fay toy voir admirable,

B

1605_009v.jpg



1605_010r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 10

1605.

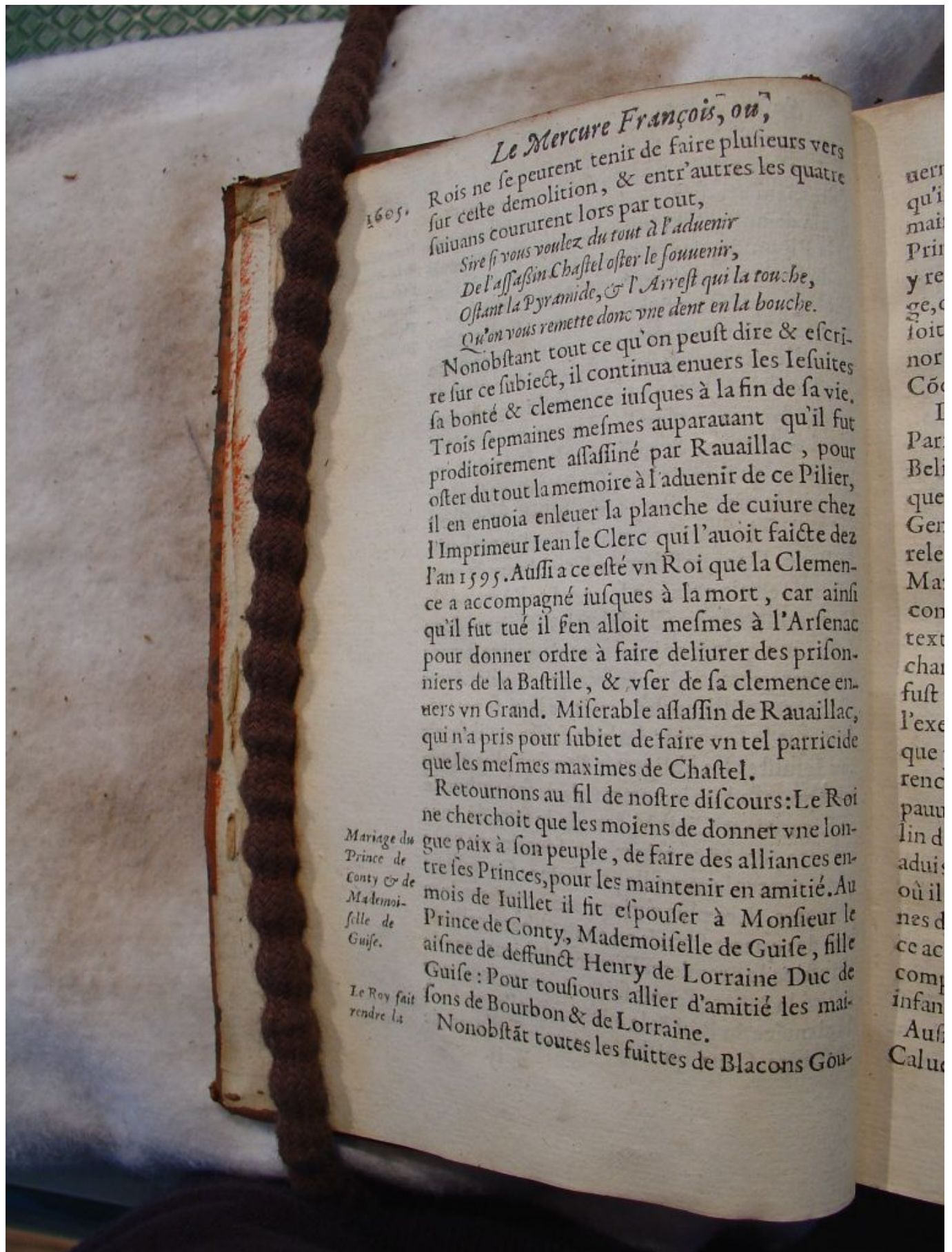
furent entherinées le 6. Septembre.

Le Roy continuant ses faueurs aux peres Iesuites, leur accorda au mois de May de ceste année la demolitiō du Pilier, vulgairement appelle la Piramide, dressé deuant le Palais en la place du logis où auoit esté nay Jean Chastel, Escholier, qui auoit fait son cours au College des Iesuites. Il y auoit esté mis pour memoire & en eternelle marque de ce qu'il auoit, d'un coup de cousteau blessé le Roy en la face, luy auoit coupé vne dent en pensant luy donner vn coup dans le col & le tuer, & aussi pour la damnable instruction qu'il auoit eue, soustenant qu'il estoit permis de tuer les Roys, & que le Roy n'estoit en l'Eglise iusques à ce qu'il eust eu l'approbatiō du Pape. Dans ce Pilier en des tableaux de marbre noir estoit graué en lettres d'or l'Arrest de la Cour contre ledit Chastel & les Iesuites : & au dessus aux quatre coins il y auoit quatre statuës de quatre vertus. On pensoit que ce pilier deust estre apres mille siecles : mais le Roi se persuadant que le souuenir des biës-faicts qu'il feroit aux Iesuites les obligeroit d'autant plus à bien faire pour l'aduenir, commanda de son authorité au Lieutenant Civil Miron de le faire du tout abbatre, & faire enger ~~une~~ fontaine en ceste place contre la muraille prochaine : Ce qu'il fit executer. Les plus curieux remarquerent lors que des quatre statuës on auoit abbatu celle de la Iustice la premiere. D'autres disoient, que de verité la Iustice l'auoit faict cōstruire; mais que la clemēce du Roi & la misericorde l'auoit faict destruire. Ceux qui hayoient les assassins de

Demolition
de la Pyra-
mide dressée
deuant le
Palais à
Paris.

B ij

1605_010v.jpg



1605_011r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. II

uerneur de la ville d'Orāges, & tous ses artifices 1605.
 qu'il couuroit du mâteau de la Religion, pour se
 maintenir tousiours en la possēsiō de la ville &
 Principauté d'Oranges, le Roi l'en fit sortir, &
 y restabliir Philippes de Nassau Prince d'Oran-
 ge, qui par ce moien recouura ce qu'il pourchas-
 soit de long temps. Il lui fit espouser aussi Eleo-
 nor de Bourbō, fille de feu Mōsieur le Prince de
 Cōdé, qui mourut l'an 1588. à S. Jean d'Angely.

*Principauté
d'Oranges,
au Prince
Philippes
de Nassau,
qu'il marie
à Mademoi-
selle de
Bourbon.*

Durant l'Esté de ceste annee le Roi estant à
 Paris fut aduerti par vn nommé le Capitaine
 Belin, qu'en Limousin, Perigord, Quercy, & en
 quelques Prouinces des enuiron, plusieurs
 Gentils-hommes faisoient des assemblees pour
 releuer les fondemens de rebellion que le feu
 Mareschal de Biron & ceux qui estoient de sa
 conspiration y auoient iettez; & ce sur le pre-
 texte ordinaire des Rebelles, sçauoir, pour des-
 charger le peuple; & pour faire que la Iustice
 fust mieux administree à l'aduenir par ceux qui
 l'exerçoient: & toutesfois leur dessein n'estoit
 que pour pescher en eau trouble, & sous l'appā-
 rence du bien public fengraisser des ruines du
 pauvre peuple. Sa maiesté aiant fait donner à Be-
 lin douze cents francs pour la recompēse de son
 aduis, part de Paris, s'achemine vers Limoges,
 où il manda à la Noblesse des Prouinces voisi-
 nes de le venir trouuer: Et suiuant sa preuoian-
 ce accoustumee donne ordre que l'artillerie, ses
 compagnies de cheuaux legers, avec quelque
 infanterie eussent à le suiure en diligence.

*De la puni-
tion de
quelques
Seigneurs
qui vou-
loient s'es-
leuer en
Quercy,
Perigord,
& Limosin.*

Aussi-tost que la Chappelle Biron, le Baron de
 Calueyrac, Tayac, Gyuersac, Bassignac, & leurs

B iij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan